



Direction Emploi et Développement des  
Compétences

Décision n°2025-462

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien bureau d'étude au pôle Loire Sèvre Vignoble**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale territoires et proximité déchets sécurité, un emploi de technicien de bureau d'étude, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Expertise technique sur les projets du bureau d'études. Travail en trinôme avec un dessinateur et un maître d'œuvre du projet selon nécessités techniques pour apporter son expertise.
- Participation avec le responsable d'unités à l'établissement et suivi du planning du bureau d'études et répartition équitable du travail
- Élaboration des documents en phase programme en collaboration avec les maîtres d'œuvre (mission AMO)
- Réalisation et /ou Contrôle de l'élaboration des documents graphiques aux stades AVP et PRO en collaboration avec les maîtres d'œuvre
- Chiffrages sommaires d'avant-projets d'espace public, ainsi que réalisation de notes techniques explicatives, participation à l'élaboration des DCE.
- Expertise en dimensionnement géométrique des voiries
- Suivi d'études de Déplacements (programme, comptages, analyse des résultats, participation aux réunions, synthèses)

- Garant du bon respect des textes réglementaires et des guides d'aménagement communautaires (veille), participation à des rencontres techniques notamment dans les autres pôles, écriture de procédures
- Réalisation de documents de communication (photographie, présentations...)
- Gestion des logiciels, bibliothèque de plans

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien bureau d'étude à la direction générale territoires et proximité déchets sécurité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de , à savoir au minimum IM 376 et au maximum IM 539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

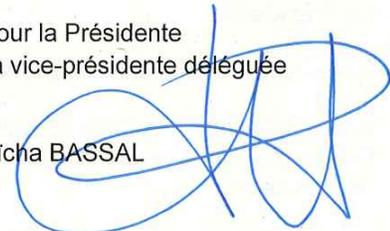
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 MAI 2025**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**28 MAI 2025**